

409062-2026 - Hange

Prantsusmaa – Arhitektuuri-, ehitus-, inseneri- ja ehitusjärelvalveteenused – Concours restreint de maitrise d'oeuvre pour l'opération de Construction d'un service de médecine nucléaire pour le Centre Hospitalier de Denain

OJ S 113/2026 15/06/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Centre Hospitalier de Valenciennes

E-posti aadress: plichon-l1@ch-valenciennes.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Tervishoid

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Concours restreint de maitrise d'oeuvre pour l'opération de Construction d'un service de médecine nucléaire pour le Centre Hospitalier de Denain

Kirjeldus: Le présent projet comprend le projet de la construction du service de médecine nucléaire du Centre Hospitalier de Denain. Localisation du projet : 25 bis Rue Jean Jaurès, 59220 Denain Au stade actuel du programme de l'opération: Les dimensions à prendre en considération sont de l'ordre de 1 113 m² SDO construites ; La part affectée aux travaux dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 4 114 000 € HT. La durée globale du marché est estimée à 26 mois.

Menetluse tunnus: 46495a08-aa4c-4bb9-9bd9-dd2753664144

Sisemine tunnus: 20260087

Menetluse liik: Piiratud

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: Mission de base : Etudes d'esquisse ESQ; Etudes d'avant-projet : Etudes d'avant-projet sommaire (APS) / Etudes d'avant-projet définitif (APD) ; Etude de projet PRO; Assistance pour la passation des marchés publics de travaux ACT; Examen de la conformité des visas VISA; Direction de l'exécution des marchés publics de travaux DET; Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement AOR; Synthèse et coordination de la cellule de synthèse SYN Missions complémentaires obligatoires : Ordonnancement Pilotage et Coordination OPC; Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie SSI Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires : Mission de BIM Management pour la totalité de la durée de l'opération. Les candidats ont l'obligation de chiffrer les Missions Complémentaires obligatoires et les prestations supplémentaires éventuelles. A défaut leur offre sera considérée comme irrégulière.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71000000 Arhitektuuri-, ehitus-, inseneri- ja ehitusjärelvalveteenused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

2.1.4. Üldine teave

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Concours restreint sur ESQUISSE+ de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un service de médecine Nucléaire pour le Centre Hospitalier de Denain

Kirjeldus: Le présent concours concerne le projet de la construction du service de médecine nucléaire du Centre Hospitalier de Denain. Localisation du projet : 25 bis Rue Jean Jaurès, 59220 Denain Au stade actuel du programme de l'opération, - Les dimensions à prendre en considération sont de l'ordre de 1 113 m² SDO construites - La part affectée aux travaux dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 4 114 000 € HT - La durée globale du marché est estimée à 26 mois selon le calendrier suivant : - Date prévisionnelle de notification du marché de maîtrise d'oeuvre : 03/03/2027 - Conception : 14 mois - Travaux (compris préparation, congés, intempéries et réception) : 12 mois - Garantie de parfait achèvement : 12 mois à compter de la réception des travaux. La consultation s'adresse à un maximum de 3 équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'oeuvre Compétences attendues : 1. Architecture : un architecte- au sens de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou groupement solidaire d'architectes (présence obligatoire d'un architecte inscrit à l'Ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu au titre de la directive n° 85-384 CEE du 10 juin 1985), 2. Ingénierie TCE : bureau d'études tous corps d'états ou un groupement de bureaux d'études spécialisés ayant à minima des compétences en : - Structure et sol, - Fluides, - Voirie Réseaux Divers, - Radioprotection, - Thermique du bâtiment et performance énergétique, - Études environnementales et qualité environnementale des constructions. 3. Economie de la construction : un économiste de la construction (qui peut être interne ou externe au cabinet d'architecte principal ou bureau d'études). Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature en qualité d'opérateur économique individuel ou en qualité de groupement d'opérateurs économiques. Quelle que soit la forme du groupement (conjoint ou solidaire), conformément à l'article R.2142-24 du Code de la commande publique, l'un des opérateurs économiques membre de ce groupement devra être désigné comme mandataire. Le mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et du maître d'ouvrage et coordonne les prestations des membres du groupement. Le maître d'ouvrage n'exige pas que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée pour la présentation de sa candidature, ni pour l'exécution du marché après son attribution. Pour la composition des groupements candidats, et en application des articles R. 2142-19 et suivants du Code de la commande publique, il est précisé que : L'architecte ainsi que les cotraitants assurant les compétences Structure, Fluides (CVC), Électricité et Économie de la construction ne pourront se présenter que dans un seul groupement candidat. Pour les autres compétences requises, un même opérateur économique pourra être membre de deux groupements candidats au maximum. Toutefois, cette limitation ne s'appliquera pas à la seule compétence de radioprotection. Cette compétence ne pourra donc se retrouver que dans un seul groupement. Ces exclusivités s'entendent par SIREN. Le non-respect des règles de

composition des groupements et d'exclusivité définies ci-dessus entraînera l'élimination de l'ensemble des groupements concernés. L'entité candidate ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la notification du contrat, c'est-à-dire qu'elle ne pourra ni s'adjointre un nouveau membre, ni supprimer l'un de ses membres, sous réserves des exceptions prévues à l'article R. 2142-26. Le pouvoir adjudicateur et le maître d'ouvrage font intervenir un jury composé selon les modalités prévues aux articles R.2162-22 et suivants du Code de la commande publique. Ainsi, le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Il est composé de 9 membres à voix délibérative dirigé par un(e) Président(e) et constitué de la façon suivante : - 3 membres au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage (direction de l'établissement). - 3 membres au titre des personnalités invitées ou ayant un intérêt particulier dans l'objet du concours (garants de la pertinence du programme vis-à-vis de leur besoin). - 3 soit 1/3 des membres au titre des personnes possédant la qualification exigée des candidats ou une qualification équivalente (garants de la pertinence technique et architecturale du programme). Contenu des candidatures : 1.A. Une lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants ou équivalent précisant la composition du groupement et le mandataire suivant modèle imprimé DC1 du Ministère de l'Economie et des Finances (ou son équivalent) dûment remplie. 1.B. La fiche de renseignements sur la composition de l'équipe suivant modèle fourni en Annexe A au présent RC (Word et PDF, format A3 – une pour l'ensemble de l'équipe ; modèle obligatoire = annexe A), présentant l'équipe candidate et des compétences portées par chaque membre du groupement 1.C. Les 3 fiches de présentation des références pour les compétences suivantes (une pour chaque compétence ci-après) : i. Architecture ii. Ingénierie TCE iii. Economie de la construction Chaque compétence devra présenter 3 références. 1.D. Une « fiche projets » (PDF couleur - format A4 paysage ; modèle obligatoire = annexe C) mettant en évidence 3 réalisations du ou des architecte(s), suivant modèle fourni aux candidats en Annexe C au présent RC (modèle obligatoire = annexe C). Les 3 représentations graphiques doivent correspondre à 3 références d'architecture mises en avant dans la fiche de présentation des références (document suivant modèle annexe B). Les groupements devront impérativement respecter les cadres fournis dans le DCC (Annexes A, B et C).
Sisemine tunnus: 20260087

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71000000 Arhitektuuri-, ehitus-, inseneri- ja ehitusjärelvalveteenused

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Denain

Riik – jaotus (NUTS): Nord (FRE11)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 26 Kuud

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Lisateave: Evaluation des projets Critères Critère 1 : Qualité architecturale du projet et

insertion dans son environnement urbain Critère 2 : Qualité fonctionnelle du projet en réponse au programme, notamment dans son volet médical, qualité d'usage, évolutivité et respect des

surfaces utiles Critère 3 : Qualité technique et qualité environnementale du projet au regard des objectifs formulés au programme. Critère 4 : Cohérence des surfaces dans œuvre et de l'estimation des travaux ; compatibilité du projet présenté avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ; pertinence des délais présentés et cohérence avec les objectifs du maître d'ouvrage Il est rappelé que les prestations à remettre par les concepteurs retenus à concourir seront de niveau équivalent à une ESQUISSE complétée de prestations visuelles (vue aérienne et perspectives). Dans ce cadre, une prime de 23 037,00 euros HT sera accordée à chacune des équipes ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation, et aux articles R. 2162-20 et R. 2172-4 à R. 2172-6 du Code de la commande publique.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 5

Menetluse teise etapi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 5

Menetlus toimub järjestikuste etappidena. Igas etapis võidakse mõni osaleja kõrvaldada

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Selle meetodi kirjeldus, mida kasutatakse juhul, kui hindamist ei ole võimalik kriteeriumide abil teostada: Sélection des candidatures : 1. Compétences et moyens techniques de tous les membres de l'équipe, et pertinence et complémentarité de la composition de l'équipe présentée dans le document 1.B de la candidature 2. Qualités des références (documents 1.C de la candidature : - Pour la compétence « Architecture », les candidats devront présenter des références portant sur des opérations réalisées en médecine nucléaire et/ou radiopharmacie et /ou zones à atmosphère contrôlée et/ou laboratoires, dont au minimum une référence en médecine nucléaire. - Pour la compétence « CVC », les candidats devront présenter au minimum une référence en médecine nucléaire ; les deux autres références devront concerner des opérations réalisées en milieu hospitalier. - Pour la compétence « Elec. », les candidats devront présenter trois références réalisées en milieu hospitalier. La qualité des références sera analysée pour chaque compétence conformément à la demande

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3016254&orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektroniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3016254&orgAcronyme=x7c>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektroniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 17/07/2026 12:00:00 (UTC+01:00) Kesk-Euroopa aeg, Lääne-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: jah

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave d naamilise hankes steemi kohta:

Ei kohaldata d naamilist hankes steemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Lille

Teave vaidlustamise t htaegade kohta: Des renseignements relatifs   l'introduction des recours peuvent  tre obtenus aupr s du tribunal comp tent : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire C.S. 62039 59014 LILLE Cedex T l phone : 03 59 54 23 42 T l copie : 03 59 54 24 45 Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr Site Internet : <http://lille.tribunal-administratif.fr> Les voies et d lais de recours ouverts aux candidats sont les suivants : R f r  pr contractuel pr vu aux articles L.551-1   L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant  tre exerc  avant la signature du contrat. R f r  contractuel pr vu aux articles L. 551-13   L.551-23 du Code de justice administrative, et pouvant  tre exerc  dans les d lais pr vus   l'article R.551-7 du Code de justice administrative. R f r  secret des affaires par application de l'article R.557-3 du Code de justice administrative. Recours de pleine juridiction pouvant  tre exerc  dans les deux mois suivant la date   laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. L'op rateur  conomique peut utiliser l'application TELERECOURS pour d poser un recours, via l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Centre Hospitalier de Valenciennes

Registreerimisnumber: 26590673500013

Postiaadress: Avenue D sandrouin - CS 50 479

Linn: VALENCIENNES

Sihtnumber: 59322

Riik – jaotus (NUTS): Nord (FRE11)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: plichon-l1@ch-valenciennes.fr

Telefon: 0327143333

Internetiaadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Lille

Registreerimisnumber: 17590003400026

Postiaadress: 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039

Linn: LILLE

Sihtnumber: 59014

Riik – jaotus (NUTS): Nord (FRE11)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: greffe.ta-lille@juradm.fr

Telefon: 0359542342

Selle organisatsiooni rollid:

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 7f4768c0-5880-4661-b50d-92cd206ea93a - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 11/06/2026 16:42:42 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 409062-2026

ELT S väljaande number: 113/2026

Avaldamise kuupäev: 15/06/2026